

COMPTE RENDU DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 10 AVRIL 2018 A 20 HEURES 30
SALLE POLYVALENTE DE SAINT HAON

Présents : *Alleyras* : Philippe GAGNEPAIN ; *Arlempdes* : Gérard TESTUD ; *Barges* : Alain FREVOL ; *Cayres* : Jean-François CHACORNAC, Philippe MAZET ; *Costaros* : Pascal BOUDOUL, Pierre GIBERT ; *Lafarre* : Michel PASCAL ; *Landos* : Martine CHABRET, Géraldine MONCHAMP, Nathalie GRASSET, Dominique MERLE, Jean-Louis REYNAUD ; *Le Bouchet St Nicolas* : Josette ARNAUD ; *Ouides* : Michel FRADET ; *Pradelles* : Alain ROBERT ; *Rauret* : Michel BONNEFOY ; *St Arcons de Barges* : Lionel BRUCHET ; *St Etienne du Vigan* : Didier SABY ; *St Haon* : Jean-Paul ARCHER ; *St Jean Lachalm* : Paul BRAUD ; *St Vénérand* : Elie FRAISSE ; *Séneujols* : Serge BOYER, Gilles CRESPIY ; *Vielprat* : Thérèse BERNIER.

Pouvoir : *Cayres* : Josiane MALZIEU donne pouvoir à Jean-François CHACORNAC ; *Pradelles* : Raphaël ROLLAND donne pouvoir à Alain ROBERT ; *St Haon* : Raymond HERMIER donne pouvoir à Jean-Paul ARCHER.

Excusés : *Cayres* : Eric DESSIMOND ; *Costaros* : Odette JAROUSSE ; *Landos* : Jacques MATHIEU ; *St Christophe d'Allier* : Philippe CHAM.

Absents : *Pradelles* : Stéphane BOURGOIN ; *St Paul de Tartas* : Michel ADAM.

Secrétaire de séance : Jean Paul ARCHER

FINANCES :

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- Compte de gestion 2017 :

Le conseil communautaire à l'unanimité, moins une abstention approuve les comptes de gestions du trésorier pour les budgets Communauté de Communes, Ordures Ménagères, Atelier Relais Méjean, Gîte d'Etape, Vélo rail, Régie de Transports pour l'exercice 2017

- Compte Administratif 2017 :

Le conseil communautaire, hors de la présence de Monsieur Paul Braud, approuve à l'unanimité moins une abstention les comptes administratifs 2017 pour les budgets Communauté de Communes, Ordures Ménagères, Atelier Relais Méjean, Gîte d'Etape, Vélo rail, Régie de Transports.

- Budget primitifs 2018 :

Le conseil communautaire, à l'unanimité vote les budgets primitifs 2018 Communauté de communes, Ordures Ménagères, Atelier Relais Méjean, Gîte d'Etape, Vélo rail, Régie de Transports et Village Vacances Alleyras.

- Amortissement : fixation des durées

Le conseil communautaire à l'unanimité fixe les durées d'amortissement pour les opérations ci-après comme suit :

- Lac du bouchet : 20 ans
- Salles périscolaires : 20 ans
- Etude non suivie de travaux : 5 ans

- Vote des taux :

le conseil communautaire à l'unanimité vote les taux d'imposition ci-après :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 26,07 %
- Taxe d'habitation : 8,66 %
- Taxe foncière non bâti : 2,42 %

TOURISME :

RAPPORTEUR : PHILIPPE MAZET

Le Conseil :

- autorise l'accueil d'un stagiaire, Master Management du Sport, du 16 avril au 15 juillet 2018 pour étudier la faisabilité de la mise en place d'une activité innovante et rentable au Bouchet St Nicolas,
- fixe la gratification à 15 % du plafond horaire défini en application de l'article L241-3 du Code de la Sécurité Sociale.

ECONOMIE :

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- Village de Vacances d'Alleyras : Autorisation de signer le procès-verbal de mise à disposition du foncier.

Le conseil communautaire :

- approuve le contenu du procès-verbal de mise à disposition des biens relatifs au village vacances par la commune à la Communauté de Communes ;
- souhaite que cette décision soit notifiée à la commune d'Alleyras et soumise à décision de son Conseil Municipal ;
- autorise Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition sous réserve de la délibération concordante du Conseil Municipal d'Alleyras approuvant le contenu de celui-ci ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Création d'un budget annexe et assujettissement à la T.V.A.

Le conseil communautaire décide de créer un budget annexe pour le village vacances et sollicite l'assujettissement de ce budget à TVA.

- Atelier-relais boucherie salaisonnerie à Costaros : autorisation de signer la vente aux consorts Méjean

La Communauté de Communes a consenti un crédit-bail au profit des consorts Méjean pour la construction d'un bâtiment à usage de « salaisonnerie charcuterie », crédit-bail qui arrive à expiration le 1^{er} juin 2018. Le contrat prévoit que les preneurs (les consorts Méjean) ont la possibilité d'acquérir les biens loués à l'échéance du contrat pour un prix d'un euro, les consorts Méjean ont, à cet effet, sollicité la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire autorise la cession correspondante et Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir et tout document s'y rapportant.

URBANISME :

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- Annulation délibération du 19/12/2017

Le Conseil communautaire annule sa délibération du 19 décembre 2017 doit être annulée compte tenu de la caducité de la ZAD du marais de Ribains depuis 2016 (fin de la ZAD prévue 14 ans après sa création par arrêté préfectoral le 13/09/2000).

- Délégation du Droit de préemption urbain à la commune de Landos

Compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes exerce de plein droit le Droit de Préemption Urbain (DPU). A ce titre, elle a le pouvoir d'instituer et d'exercer le DPU.

La Communauté de Communes a été sollicité pour une DIA sur la commune de Landos, s'agissant d'un projet en dehors des compétences communautaire et afin de permettre à la Mairie de Landos de poursuivre sa politique de revitalisation du centre-bourg.

Le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention, décide de déléguer le droit de préemption urbain à la commune de Landos.

ENFANCE JEUNESSE :

RAPPORTEUR : SERGE BOYER

- Microcrèche : demande de subvention DETR

Le conseil communautaire à l'unanimité sollicite une subvention DETR pour la construction de la micro-crèche à Costaros.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- Validation des commissions

Le Président est membre de droit de toutes les commissions.

Le conseil communautaire à l'unanimité valide les compositions des commissions thématiques comme proposé.